

# Carte Collégien de Provence saison 2021-2022

## Comment s'inscrire ?

Nous vous rappelons que pour pouvoir bénéficier de la carte Collégien de Provence, votre enfant doit être domicilié et scolarisé dans le département des Bouches-du-Rhône.

Les inscriptions pour la saison 2021-2022 débuteront à partir de la rentrée scolaire.

Nous vous expliquons ici la procédure à suivre pour effectuer votre demande de carte Collégien de Provence pour l'année 2021-2022.

### **I. LES IDENTIFIANTS COLLEGIEN DE PROVENCE**

**Pour se connecter au site Collégien de Provence, il faut utiliser les identifiants du compte eduprovence de votre enfant.**

#### ○ **Qu'est-ce-que le compte eduprovence ?**

Le compte eduprovence est un compte scolaire créé pour tous les collégiens des Bouches-du-Rhône.

*Attention à ne pas confondre avec le compte pronote : ce ne sont pas les mêmes identifiants !*

#### ○ **À quoi sert-il ?**

Il permet à votre enfant d'accéder à son espace de stockage personnel en ligne et sécurisé (One Drive), à des applications (Office365, Minecraft Education...) ainsi qu'à des services internet proposés par le Département des Bouches du Rhône comme **la Carte Collégien de Provence**, le don de tablettes, ...

Si votre enfant est scolarisé dans un collège public, il utilise aussi ce compte pour se connecter aux ordinateurs du collège et à la tablette fournie par le Département.

#### ○ **Qui fournit les identifiants eduprovence à votre enfant ?**

Pour se connecter au compte eduprovence vous avez besoin d'un identifiant ainsi que d'un mot de passe temporaire. Ce mot de passe devra être personnalisé lors de la 1<sup>ère</sup> connexion.

Les identifiants de votre enfant sont valables pendant toute sa scolarité au collège. Veillez à bien les conserver.

#### **→ Votre enfant est scolarisé dans un collège public ou privé ?**

Les identifiants sont fournis à votre enfant par le collège dès son entrée **en sixième** (ou peu de temps après la rentrée). Ils sont valables pendant toute sa scolarité au collège.

#### **→ Votre enfant est scolarisé dans un autre type d'établissement ?**

##### • **MFR :**

Les identifiants personnels de connexion Eduprovence sont délivrés à la rentrée scolaire ou peu de temps après par l'établissement de votre enfant. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre MFR.

##### • **Ets. Médico-éducatif :**

Dans un premier temps, nous vous invitons à vous rapprocher de l'établissement de votre enfant afin d'obtenir d'avantage d'informations. En effet, il se peut que l'établissement soit en capacité de vous transmettre les identifiants de connexion de votre enfant.

##### • **CNED, IDF et autres Ets. sous contrat d'association avec l'État :**

Nous vous remercions de bien vouloir contacter l'assistance qui vous indiquera la marche à suivre, soit par téléphone au 04.86.68.47.44, soit par mail à l'adresse [contact@collegiendeprovence.fr](mailto:contact@collegiendeprovence.fr).

- **Votre enfant a perdu/oublié son mot de passe ?**

En cas d'oubli du mot de passe, l'enfant doit demander la réinitialisation de son compte.

→ **Votre enfant est scolarisé dans un collège public**

- En période scolaire :

En cas de perte du [mot de passe](#), nous vous invitons à vous rapprocher de l'ATI (**A**ssistant **T**echnique **I**nformatique) du collège. Ce dernier est votre interlocuteur **privilegié**. C'est le seul qui peut vous donner la procédure à suivre pour obtenir vos identifiants.

Il est possible de contacter directement l'ATI, en lui adressant un mail via son adresse mail générique que vous pouvez généralement trouver sur le site web du collège.

- En période de vacances scolaires exclusivement :

Vous pouvez contacter le support informatique de la Direction de l'Éducation et des Collèges par mail à l'adresse [support-informatisation-college@eduprovence.fr](mailto:support-informatisation-college@eduprovence.fr).

**ATTENTION** : Si vous changez le mot de passe, veillez à le faire en présence de votre enfant, car il l'utilise également pour se connecter sur le matériel informatique du collège (cours de technologie, de maths, ...).

→ **Votre enfant est scolarisé dans un collège privé**

Vous pouvez contacter le support informatique de la Direction de l'Éducation et des Collèges par mail à l'adresse [support-informatisation-college@eduprovence.fr](mailto:support-informatisation-college@eduprovence.fr) (tout au long de l'année scolaire, période de vacances comprises).

→ **Votre enfant est scolarisé dans un autre type d'établissement ?**

Nous vous remercions de bien vouloir contacter l'assistance qui vous indiquera la marche à suivre, soit par téléphone au 04.86.68.47.44, soit par mail à l'adresse [contact@collegiendeprovence.fr](mailto:contact@collegiendeprovence.fr).

## **II. LA DEMANDE DE CARTE COLLEGIEN DE PROVENCE**

- **Étape 1 : Connexion sur le site <https://collegiendeprovence.fr>**

Nous vous conseillons d'effectuer la demande de carte Collégien de Provence **avec votre enfant**.

Vous pouvez vous connecter soit depuis :

- un ordinateur et vous rendre sur le site web Collégien de Provence
- votre smartphone et télécharger l'appli mobile dédiée
- la tablette qui a été fournie par le Département

*Pour les collégiens du public, un raccourci vers le site Collégien de Provence est installé sur la tablette de l'élève. Il vous permettra de vous connecter en toute simplicité ! N'hésitez pas à l'utiliser.*

- **Étape 2 : Authentification**

### **1. Renseigner l'identifiant eduprovence de votre enfant**

L'identifiant eduprovence est composé du nom de l'enfant, suivi de la 1ère lettre de son prénom et parfois complété par un nombre, terminé par le suffixe @eduprovence.fr.

Exemple : pour Julie Fernandez, il faudra saisir « fernandezj@eduprovence.fr » dans le champ « identifiant ».

## 2. Renseigner son mot de passe :

→ **Si vous utilisez le compte eduprovence pour la première fois**, une fenêtre vous demande de mettre à jour le mot de passe. Suivez les instructions à l'écran.

Bon à savoir :

*Pour mettre à jour le mot de passe, le mot de passe temporaire peut vous servir de modèle. En effet, tout comme le mot de passe temporaire, le nouveau mot de passe doit comporter 8 caractères avec au minimum : 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre.*

→ **Si votre enfant a déjà utilisé le compte eduprovence**, le mot de passe a déjà été personnalisé. Demandez-lui son mot de passe.

## 3. Accéder directement au compte « Collégien de Provence » de votre enfant.

### • Étape 3 : Remplissage du formulaire

- **1ère demande de carte** (je n'ai jamais été bénéficiaire de la carte) :
  - Compléter le formulaire pré-rempli
  - Insérer la photo (via module photo)
  - Valider la demande de carte
  
- **Renouvellement de la carte** (j'ai déjà été bénéficiaire de la carte)
  - Mettre à jour le formulaire (si besoin)
  - Conservation de la photo
  - Valider la demande de carte

Pour que le compte soit **valide**, il faudra suivre toutes les instructions et si vous êtes un nouveau bénéficiaire, n'oubliez pas d'ajouter votre photo !

Grâce à notre module photo, vous pouvez vous photographier en direct en utilisant l'application mobile disponible pour Android et Ios. La photo doit être de type identité, le visage dégagé et sans filtre.

Vous pouvez également télécharger votre photo en respectant le format requis par l'application (JPEG, jpg). Attention, les formats PDF, PNG, ... ne sont pas acceptés.

En cas besoin, nous vous invitons à consulter le tuto « mise à jour de votre photo sur le compte Collégien de Provence », disponible dans la FAQ.



## Comment obtenir mes identifiants personnels de connexion ?

### Je suis scolarisé(e) dans un collège

#### Collèges Publics

1. **Délivrance** des identifiants personnels de connexion eduprovence (identifiant et mot de passe initial) par l'établissement (ATI, prof de techno,...) **en classe de 6ème**

2. **Personnalisation du mot de passe au sein du collège ou directement en ligne** : 8 caractères minimum (majuscule(s), minuscule(s), chiffre(s))

#### Collèges Privés

1. **Délivrance** des identifiants personnels de connexion eduprovence (identifiant et mot de passe initial) par l'établissement **en classe de 6ème**

2. **Personnalisation du mot de passe en ligne** : 8 caractères minimum (majuscule(s), minuscule(s), chiffre(s))

Les identifiants eduprovence sont à conserver durant toute la scolarité de l'enfant au collège (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>)

### Je suis scolarisé(e) dans un autre type d'établissement

#### Ets Médicaux Educatifs (IME, ITEP, IES, IRS,...)

1. **Délivrance** des identifiants personnels de connexion eduprovence (identifiant et mot de passe initial) par l'établissement. Sinon contacter l'assistance : par téléphone **04.86.68.47.44** ou par mail **contact@collegiendeprovence.fr**

2. **Personnalisation du mot de passe en ligne** : 8 caractères minimum (majuscule(s), minuscule(s), chiffre(s))

#### MFR

1. **Délivrance** des identifiants personnels de connexion eduprovence (identifiant et mot de passe initial) par l'établissement

2. **Personnalisation du mot de passe en ligne** : 8 caractères minimum (majuscule(s), minuscule(s), chiffre(s))

#### CNED/IDF, Lycées Pro ou Ets. sous contrat d'association avec l'Etat

Contacteur l'assistance : par téléphone **04.86.68.47.44** ou par mail **contact@collegiendeprovence.fr**



## Comment faire ma demande de carte Collégien de Provence ?



### Connexion sur le site <https://collegiendeprovence.fr>

- Renseigner l'identifiant Eduprovence
- Renseigner le mot de passe : s'il s'agit du mot de passe initial, une fenêtre vous permettra de le personnaliser (8 caractères min : majuscule(s), minuscule(s), chiffre(s))
- Valider

### 1ère demande de carte

(je n'ai jamais été bénéficiaire de la carte)



Compléter le formulaire pré-rempli



Insérer la photo (via module photo)



Valider la demande de carte

### Renouvellement de la carte

(j'ai déjà été bénéficiaire de la carte)



Mettre à jour le formulaire (si besoin)



Conservation de la photo



Valider la demande de carte